



Go-Kart "MotorSports" Club

7 Belvédère, rue de la Hausse de la Louvière – Ile Maurice

Tél. (230) 251 58 79 – Email : gokart@intnet.mu

Web : www.gokart-mauritius.com

REGLEMENT TECHNIQUE 2008

Article 1 - Moteur

- Moteur 100cc à clapets, à valve, refroidissement à eau ou air.
- Moteur 125cc SBV Type (Rotax Max, DD2, Parilla X 30, etc.).
- Moteur 125cc BV 6 Type (TM KV 95, K9, K9B etc.).

Article 2 – Allumage

- Homologué CIK/FIA.

Article 3 – Echappement

- Homologué CIK/FIA

Article 4 –Carburateur

- Moteur 100cc carburateur ø 28 mm max
- Moteur 125cc SBV Dell'orto 34mm max (RotaxMax)
- Moteur 125cc BV 6 Dell'orto 39mm max

Article 4 – Boîte à Air

- Une boîte à air est obligatoire et devra être toujours raccordée hermétiquement au carburateur et homologué CIK/ FIA.

Article 5 – Pot d'Echappement

- L'échappement devra s'effectuer derrière le pilote et doit être conforme aux normes de bruit et homologué CIK/ FIA.

Article 6 – Carburant

- Libre du commerce ou LL 100 (Avgas).



Go-Kart "MotorSports" Club

7 Belvédère, rue de la Hausse de la Louvière – Ile Maurice

Tél. (230) 251 58 79 – **Email :** gokart@intnet.mu

Web : www.gokart-mauritius.com

Article 7 - Chassis

- Tous les châssis, anciennes et nouvelles homologations sont autorisés.
- Diamètre de tube - 28 à 32 mm
- Diamètre de L'arbre - 25mm à 50mm (Plein ou Creux)

Article 8 - Frein

- Mécanique ou hydraulique au minimum sur les 2 roues arrière.
- Sécurité des plaquettes et câble de sécurité (secours) obligatoires.
- Frein avant type ralentisseur autorisé.

Article 9 – Carrosserie

- Pontons, Nassau Panel et Spoiler obligatoires.
- Porte Numéros jaunes (4) : 1 sur chaque pontons, 1 sur panneau frontal et 1 sur le pare choc arrière. Numéro de couleur noire.

Article 10 – Pare Chocs

- Les pare chocs AV et AR sont obligatoires (en Acier Magnétique ou Inox).
- Les supports des pontons sont tolérés en Alu.

Article 11 - Direction

- Le system de direction (Colonne, volant, rotule, fusée) doit être en bonne condition.



Go-Kart "MotorSports" Club

7 Belvédère, rue de la Hausse de la Louvière – Ile Maurice

Tél. (230) 251 58 79 – Email : gokart@intnet.mu

Web : www.gokart-mauritius.com

Article 12 – Poids

- Kart complet + Pilote en Tenue, prêt à rouler :
 - 145 Kg** Minimum 100 cc à air et a eau.
 - 160 kg** Minimum RotaxMax sans freins avant.
 - 165 kg** Minimum RotaxMax avec freins avant.
 - 180 kg** Minimum 125 cc BV6
- Hormis la catégorie RotaxMax qui restera toute la saison à 160 Kg sans freins avant et 165 Kg avec freins avant, tous les autres auront un handicap poids lorsqu'ils seront au dessus de la moyenne au tour de la course précédente, handicap poids sur la basse de 10 Kg par seconde. (Ex : moyenne au tour de tous les pilotes : 49 sec. Un pilote ayant fait aux essais chrono ou dans une des 3 manche 48.25 sec aura pour l'épreuve suivante 7.5 Kg de poids comme handicap).

Article 13 - Fixations

- Le lest doit être fixe uniquement sur le baquet par 1 vis "M8" avec écrous freinés, et non sur la carrosserie ou châssis.

Article 14 – Pneumatiques

- Pour l'année 2008, un seul type de pneus Slick sera autorisé les Bridgestone **YJB**.
- Pour la catégorie RotaxMax (avec ou sans freins avant) 1 train de 4 pneumatiques neuf slick pour 2 courses.
- Pour les autres catégories, un seul jeu de 4 pneumatiques Slicks neuf, ou deux jeux de 4 pneumatiques Slicks usagés (pneus ayant participés aux courses antérieures), avec le marquage encore visible.
- Les pneus doivent être présentés au contrôle technique et seront marqués.
- L'utilisation simultanée de pneus Slicks et de pneus pluie est interdite.
- Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.
- Les pneus pluie sont libres.



Go-Kart "MotorSports" Club

7 Belvédère, rue de la Hausse de la Louvière – Ile Maurice

Tél. (230) 251 58 79 – **Email :** gokart@intnet.mu

Web : www.gokart-mauritius.com

Article 15 – Contrôle Technique

- Les pilotes sont tenus de se soumettre aux vérifications techniques sous peine d'Exclusion de l'Épreuve.
- Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.
- Au minimum, les karts des 3 premiers de la journée plus un pris au hasard seront contrôlés.

Article 16 – Conformité du Matériel

- Tout pilote doit se présenter au départ d'un entraînement, d'un essai ou d'une compétition, en conformité avec le présent règlement.

Article 17 – Télémétrie

- Il est interdit d'utiliser tout système de télémétrie.

Article 18 – Réserves

- Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché sans appel par les collègues des commissaires sportifs de l'épreuve.